

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-
VENDEE

Monsieur Michel BIRE

Vice-Président en charge de l'Urbanisme

16, rue de l'Innovation

BP 20359

85206 FONTENAY-LE-COMTE Cedex

Le Président

Nos réf. : DL/DR/CL/VB 2025 - 091

Tél direct : 02.51.44.35.22

Courriel direct : direction85@cma-paysdelaloire.fr

Dossier suivi par Catherine LICOT

Objet : Avis des PPA Modification simplifiée N°1 du PLU de la commune Le Langon

Monsieur le Vice-Président,

Par courrier en date du 9 septembre 2025, dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, vous nous avez transmis pour avis le dossier de projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Le Langon.

Cette procédure de modification, engagée par délibération en date du 2 juin 2025, a principalement pour objet de modifier le règlement écrit du STECAL Ncan (modification de hauteur de l'article 2) afin de permettre la construction de bâtiments et installations liés à l'activité d'une entreprise d'exploitation de carrière déjà existante sur la commune (Carrière PALVADEAU).

Les intérêts des entreprises de l'artisanat, auxquels nous sommes attentifs, doivent être préservés afin de permettre aux artisans l'exercice et le développement de leurs activités. Leur présence est un enjeu à plus d'un titre : participation au maillage et à l'attractivité des territoires, contribution au développement économique, maintien et création d'emplois...

Après lecture et examen attentif du dossier, considérant que le projet de modification prend en compte les besoins spécifiques de la carrière PALVADEAU, lui permettant de s'adapter aux évolutions ainsi que de pérenniser son activité, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de La Loire émet un avis favorable au projet de modification N°1 de la commune de Le Langon.

Nous sommes, bien entendu, à votre écoute pour tout accompagnement futur de nature à faciliter la réalisation de vos projets de développement économique (étude d'implantation, accompagnement des porteurs de projet, ...).

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président de la CMA de niveau départemental - Vendée,
Vice-Président de la CMA de Région des Pays de la Loire



Daniel LAIDIN

1/1

